



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 avril 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 avril 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée par les Représentants permanents de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, d'Oman et du Qatar et du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Alya Ahmed S. **Al-Thani**



**Annexe à la lettre datée du 24 avril 2015 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente du Qatar auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

D'ordre de nos gouvernements respectifs, nous tenons à vous écrire au sujet de la situation au Yémen, notamment comme suite à la lettre datée du 17 avril 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/263), qui comprend de nombreuses allégations fallacieuses ou infondées au sujet de l'opération Tempête décisive, menée par une coalition de plusieurs États, parmi lesquels des membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Nous tenons tout d'abord à rappeler que la démarche adoptée depuis 2011 par les États du CCG face à la situation au Yémen consiste à encourager une transition politique démocratique fondée sur l'initiative qu'ils ont lancée, désormais connue sous le nom d'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, et les résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive, au moyen de la poursuite d'un dialogue entre toutes les factions yéménites, dirigé par les Yéménites, ainsi que d'un soutien au Président et au Gouvernement légitime et d'une action en vue d'atténuer la crise humanitaire. Cette démarche ne diffère assurément pas de celle adoptée par le Conseil de sécurité, qui a affirmé à maintes reprises son soutien aux efforts du CCG et salué le rôle positif joué par ce dernier au Yémen.

Nous tenons également à indiquer que les États membres du CCG abordent la situation au Yémen en tenant compte de la menace directe qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité de notre région, conformément au rôle qui a été dévolu au Conseil en sa qualité d'organisme régional, en application du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et qu'ils s'efforcent par conséquent de trouver une solution pacifique à la situation au Yémen et de préserver la paix régionale et internationale.

En outre, étant donné les liens de fraternité historiques qui unissent les habitants des pays du Golfe et du Yémen, les États du CCG ont été parmi les premiers à intervenir face à la crise humanitaire et économique au Yémen et ont continué de lui fournir une assistance humanitaire et une aide au développement, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies.

Les États Membres du CCG se déclarent vivement préoccupés par la nouvelle dégradation de la sécurité au Yémen, à la suite des actes illégaux commis unilatéralement par les milices houthistes et les forces fidèles à l'ancien Président Ali Abdallah Saleh, à son fils Ahmed et à leurs partisans, qui sont résolus à recourir à la violence pour parvenir à leurs fins et contrôler les institutions publiques et les organes de sécurité et à porter atteinte à la légitimité du Gouvernement, tout cela avec le soutien d'une partie extérieure. Ces agissements ont fait voler en éclats la transition politique et entraîné une dégradation des conditions de sécurité, qui profite aux groupes terroristes, et une grave détérioration sur le plan humanitaire. L'entité qui a tiré le plus grand profit de l'aggravation de la situation sur les plans politique et de la sécurité est l'organisation Al-Qaida dans la péninsule arabique, qui est de plus en plus active et influente ces derniers temps. En outre, la sécurité des

États de la région et les intérêts stratégiques mondiaux sont directement et lourdement menacés par les milices houthistes.

Les Houthistes et leurs partisans tuent des Yéménites, y compris des femmes et des enfants, et s'en prennent à des immeubles résidentiels, à des établissements publics et à des infrastructures, qu'ils occupent. La population subit de graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales de toutes sortes et voit le pays sombrer dans la guerre civile; plus de la moitié des Yéménites ont désormais besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. C'est pourquoi les États du CCG ont répondu favorablement aux demandes formulées par le Président de la République du Yémen, S. E. M. Abd Rabbo Mansour Hadi, qui a sollicité du Conseil et de la Ligue des États arabes la fourniture d'une aide immédiate, par tous les moyens possibles et par toutes les mesures nécessaires, y compris l'intervention militaire, pour protéger le Yémen et sa population contre l'agression permanente des Houthistes. Le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies a évoqué cette demande dans la lettre en date du 24 mars 2015 qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité.

Tous les efforts entrepris par le CCG découlent de son engagement à soutenir et aider le peuple yéménite, à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, fondées sur le droit international, y compris le droit coutumier international, et la Charte des Nations Unies, à tenir compte des déclarations faites depuis 2011 par les présidents du Conseil de sécurité au sujet de la situation au Yémen et à respecter les dispositions du droit international humanitaire pendant l'opération Tempête décisive. Dans le cadre de leurs efforts, ils se sont employés à garantir la sécurité des civils, à faciliter la distribution de l'aide humanitaire et l'acheminement d'une assistance aux personnes nécessiteuses rapidement, en toute sécurité et sans entrave, à protéger les bâtiments diplomatiques et consulaires et à aider les États et les organisations internationales à évacuer les ressortissants civils étrangers et leurs proches. Les États membres du CCG se sont donné pour priorité de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen ainsi que l'unité de son peuple.

Le CCG continue de s'employer à instaurer les conditions propices à l'arrêt des violences et à ouvrir la voie à un règlement politique, grâce à la relance de l'Initiative du Golfe et de ses mécanismes de mise en œuvre et à une application des décisions prises à la Conférence de dialogue national sans exclusive, parmi lesquelles figurent la rédaction d'une nouvelle constitution soumise à un référendum et l'adoption d'une réforme électorale, afin d'éviter toute nouvelle dégradation de la sécurité et de la situation humanitaire au Yémen. Les États du CCG se disent prêts à favoriser le dialogue et ont lancé un appel en faveur de la tenue d'une conférence sur le dialogue à Riyad, sous l'égide du CCG.

Au vu des retombées dangereuses que pourrait avoir le soutien apporté par la République islamique d'Iran aux Houthistes qui s'emploient à affaiblir le Gouvernement légitime et à nuire à la stabilité du Yémen et des pays voisins, nous demandons au Conseil de sécurité d'amener la République islamique d'Iran à renoncer à toute action susceptible de porter atteinte à la stabilité de la région, en particulier du Yémen, ou de menacer son indépendance, sa souveraineté et son unité, ainsi que la légitimité de son président et de son gouvernement, et notamment toute action contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux

résolutions du Conseil de sécurité relatives à la situation au Yémen, dont la plus récente est la résolution 2216 (2015).

Nous vous serions obligés de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Lana Zaki **Nusseibeh**

Le Représentant permanent de Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jamal Fares **Alrowaie**

Le Représentant permanent de l'Arabie saoudite
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

La Représentante permanente d'Oman
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Lyutha S. **Al-Mughairy**

La Représentante permanente du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unie
(*Signé*) Alya Ahmed S. **Al-Thani**

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdulaziz S. M. A. **AlJarallah**
